

Blocage de l'accès à la pratique privée: rebelote, ou le serpent qui se mord la queue!

Tous semblent savoir que la mesure visant au blocage de l'accès à la pratique privée, ou la clause dite du besoin, n'entraînera pas de diminution des coûts de la santé publique, qu'elle est sans effet et n'a donc aucun sens. Du moins toutes les personnes interrogées le disent. Cela n'a pas empêché le Parlement de décider, l'automne dernier, de prolonger ce blocage de trois ans, ce qui est entré dans les faits le 1^{er} juillet 2005. Cette mesure malhonnête et purement arbitraire va cependant à l'encontre de cette qualité si prisée dont on ne cesse entre-temps partout de parler.

De facto, cette mesure absurde revient à interdire aux jeunes médecins de pratiquer! Elle ne saurait diminuer les coûts de la santé, ces trois dernières années l'ont suffisamment montré. Les politiques ne font qu'enlever tout attrait à la profession médicale et continuent à organiser une carence de praticiens dans certains secteurs.

Le blocage de l'accès à la pratique privée touche directement la génération montante, mais indirectement aussi l'ensemble du corps médical et, finalement, les patients. Dans plusieurs régions de Suisse, des consœurs et des confrères praticiens cherchent des successeurs qualifiés pour leurs cabinets médicaux (et, par la même occasion, pour leurs patients).

Une interdiction de pratiquer ne saurait vraiment constituer une motivation stimulante pour

entreprendre des études de médecine et, celles-ci achevées, encore une formation postgraduée de plusieurs années en vue d'une qualification de spécialiste.

Il va de soi qu'en réduisant le nombre d'étudiants en médecine, on économise des coûts de formation. Jusqu'ici, les hôpitaux ont continué à bien fonctionner grâce à la collaboration de médecins étrangers. Mais ces derniers sont de plus en plus sollicités par leurs propres pays et la tendance à venir travailler en Suisse a diminué (grâce aussi à l'amélioration des conditions de travail dans les pays limitrophes).

Croire que l'on peut simplement recourir à la pléthore médicale étrangère (à des normes équivalentes) est une réflexion à courte vue.

Dans certaines disciplines, il est véritablement difficile de pourvoir les postes de formation postgraduée et, par conséquent, de former un nombre suffisant de spécialistes.

Prolonger la clause du besoin (tant qu'à faire jusqu'à la levée de l'obligation de contracter ...), pour essayer de semer la zizanie entre les diverses générations de médecins, est inutile.

Le corps médical ne se laissera pas et ne se laissera jamais diviser par de telles mesures des politiques. Il saura rassembler ses énergies pour défendre ensemble la liberté de la profession!

*Susi Stöhr,
membre du Comité central de la FMH*